

INSTRUCTIONS DE COURSE

KITEFOIL – WINDFOIL – WINGFOIL (raid) – FLYING BOAT

AIR LINE - BAIE DE QUIBERON CHAMPIONNAT DE BRETAGNE WINDFOIL

09-10 AVRIL 2022

YACHT CLUB DE CARNAC - ENVS
GRADE 5A

GRUPE WHATSAPP : BAIE DE QUIBERON AIR LINE
CANAL DE COURSE : 77

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

[NP] Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire du départ sur l'eau, au retour à terre et sur toutes les courses de la baie de Quiberon Air Line.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant les annexes B et F.
- 1.2 La règle expérimentale 21-05 (annexe WF-règles de course WINGFOIL) : espaces.ffvoile.fr/media/148206/ANNEXE-WF-2021-2024.pdf
- 1.3 la règle expérimentale RE21-01 : PÉNALITÉ DE DÉPART ALTERNATIVE espaces.ffvoile.fr/media/140276/penalite-aternative-depart-2021.pdf
- 1.4 L'annexe T de conciliation s'applique.
- 1.5 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.6 Le terme bateau signifie, WindFoil, KiteFoil, WingFoil, Flying Boat selon le cas

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon la procédure suivante : « le comité de course enverra le pavillon L, accompagné de signaux sonores, sur le bateau comité. Les concurrents devront alors se rapprocher du bateau comité ». Le comité de course s'assurera que tous les concurrents ont eu l'information.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à l'ENVS et seront mis en ligne à l'adresse yccarnac.com et/ou publiés sur le groupe WTSP.
- 3.2 Le PC course est situé à l'ENVS, Beg Rohu 56510 Saint Pierre de Quiberon. Tel : 06 09 66 62 48.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.
- 4.3 Lorsque fourni par l'autorité organisatrice, les concurrents doivent porter et arborer un dossard quand ils sont sur l'eau, avec un numéro individuel, porté visiblement par-dessus tous les équipements et vêtements.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'ENVSN.
 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
 5.3 [DP] L'envoi du pavillon G avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la rive. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 30 minutes après l'envoi du pavillon G ». En l'absence de pavillon G, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Briefing	Heure du premier signal d'avertissement
09 avril	Toutes	13h30	14h30 Les ordres de départ seront annoncés au briefing
10 avril	Toutes	09h30	10h30 Les ordres de départ seront annoncés au briefing

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement de la première série concernée.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe/série sont :

FLAMME ROSE : WINGFOIL

PAVILLON VIOLET : KITEFOIL

FLAMME BLEUE : WINDFOIL GARÇONS et FILLES : U17

PAVILLON BLANC : WINDFOIL GARÇONS ET FILLES : U19 ET SÉNIORS

PAVILLON C1 : FLYING BOAT

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours choisis seront décrits et annoncés au briefing coureur ; ils pourront être affichés sur le tableau officiel. Chaque parcours sera numéroté.
 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le numéro du parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
 9.3 Parcours longue distance ou raid :
 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement.
 9.4 Les bateaux non en course, sont interdits de navigation dans les zones sécurisées et de course. [DP]

10. MARQUES

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bateau Comité et bouée jaune moyenne	Définie au briefing	Définie au briefing	BC et Bouée jaune crayon

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ.
 12.2 [DP] [NP] Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres séries.
 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 1mn après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
 12.4 Procédure de départ : les départs des courses seront donnés selon les deux procédures suivantes (ceci modifie la RCV 26 et l'annexe F3.26).

12.4.1 DÉPARTS PARCOURS CONSTRUITS

Pour les **WINDFOIL** uniquement, seul le départ tribord est autorisé. La tentative d'un départ bâbord d'un bateau engendrera sa disqualification (DSQ) sans instruction, (ceci modifie la RCV63.1).

MINUTES AVANT LE DEPART	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
3mn	 Pavillon de Classe/Série		Signal d'avertissement
2mn	  Pavillon Rouge Pavillon U ou Noir		Signal Préparatoire
1mn	   Pavillon Jaune Pavillon Préparatoire affalé Pavillon Rouge affalé		Minute
1/2 (30 secondes)	 Pavillon jaune affalé		Trente secondes
0	  Pavillon Vert Pavillon de Classe/Série affalé		Départ
+1mn	 Pavillon Vert affalé		Fermeture de la ligne

12.4.2 DÉPARTS PARCOURS RAID

MINUTES AVANT LE DEPART	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
3	 Pavillon de Classe/Série		Signal d'avertissement
2	 Pavillon Rouge		Signal Préparatoire
1	  Pavillon Jaune Pavillon Rouge affalé		Minute
1/2 (30 secondes)	 Pavillon jaune affalé		Trente secondes
0	  Pavillon Vert Pavillon de Classe/Série		Départ
+1	 Pavillon Vert affalé		Fermeture de la ligne

12.5 Les départs des parcours raids, se feront selon la règle expérimentale RE21-01, PÉNALITÉ DE DÉPART ALTERNATIVE.

La règle prendre le départ sera modifiée comme suit :

Prendre le départ

« Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré- départ vers le côté parcours soit

(a) à ou après son signal de départ, ou

(b) pendant les dernières 30 secondes avant son signal de départ ».

Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition « Prendre le départ », il recevra une pénalité en points calculée conformément à la RCV 44.3(c) : son score sera augmenté de 30 % des points de DNF.

Les règles 29.1 et 29.2 sont supprimées.

- 12.6 Une bouée peut être fixée au mouillage ou à l'arrière du bateau comité. Les coureurs ne doivent pas passer entre cette bouée et le bateau du comité de course.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de parcours.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu sur un bateau comité de course ARRIVÉE et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

- 14.2 [DP] Les bateaux ayant fini et n'étant plus en course, doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 SYSTEME DE PENALITE WINDFOIL - WINGFOIL

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

15.2 SYSTEME DE PENALITE KITEFOIL

La RCV (F) 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité d'un tour est remplacée par une pénalité en points.

- 15.2.1 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

- 15.2.2 la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

- 15.2.3 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.3 SYSTEME DE PENALITE FLYING BOAT

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classes	Parcours construits	Parcours raids
WF-WGF-Kite	15mn	Pas de temps cible
FB	30mn	Pas de temps cible

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 10mn après le premier bateau de sa série, ayant effectué le parcours construit et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe/série, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

- 17.2 Pour tous les bateaux, les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'ENVS, sauf pour les Wingfoils qui peuvent faire leur demande par oral à un membre du jury (voir règle expérimentale 63.6).

- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'ENVS. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

- 17.4 Une liste des Kitefoils qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

- 17.5 Une liste des Kitefoils pénalisés DCT pour emmêlage, sera affichée sur le tableau officiel.

18. CLASSEMENT :

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

- 18.2 Courses retirées :

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand de 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand plus de 5 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores.

- 18.4 La RCV B8.A8 s'applique.

19 REGLES DE SECURITE [DP][NP]

- 19.1 Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place.
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible
- 19.3 Les concurrents doivent se conformer aux instructions du Beach Marshall.
- 19.4 A terre, il est demandé aux concurrents de positionner leur bateau avec les ailerons dirigés vers le sol, afin d'éviter tout accident
- 19.5 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent(e) d'accepter une remorque et d'être ramené(e) à terre.
- 19.6 La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.
- 19.7 Pour les Kitefoils, les zones de décollage et d'atterrissage sont délimitées. Les concurrents ne doivent pas rester l'aile en l'air, une mise à l'eau ou un atterrissage de l'aile sont obligatoires dans des délais les plus courts possibles.
- 19.8 Envoi du pavillon V ; la procédure d'assistance d'urgence s'applique telle que définie par la RCV 37. Tous les bateaux, officiels et accompagnateurs devront se mettre à disposition du comité de course et veiller sur le canal de course.
L'IC 23.1 ne s'applique alors plus aux accompagnateurs concernés.
- 19.9 L'attention des concurrent(es), est attirée sur le nombre de séries en course sur la même section de départ et de parcours (Kitefoil, Windfoil, Wingfoil et Flying Boat). Une grande vigilance est recommandée à tous les concurrent(es)
- 19.10 Voir aussi : Avis de Course « annexe sécurité et sécurité des supports à foils ».

20. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon du YC Carnac.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe/série à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un chasuble jaune fourni par l'AO.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels et accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc de l'ENVSN.

26. PRIX

Des prix seront distribués : voir « Avis de Course ».

Arbitres désignés :

Présidente du comité de course : Françoise Dettling

Comité de course Adjoint : François Pedro

Président-e du comité technique :

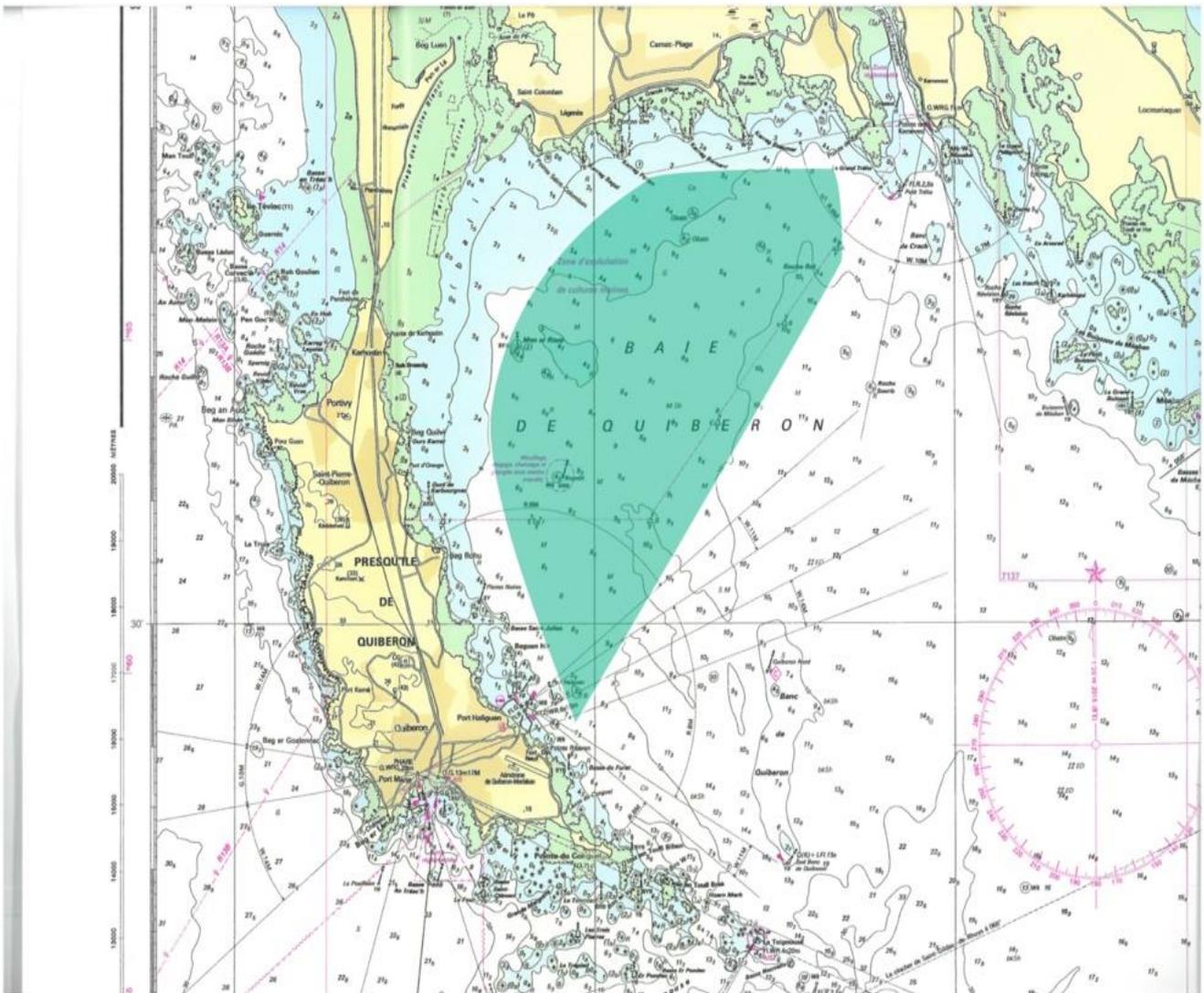
Président-e du jury :

Commissaire aux résultats : Servane Moreau

Président du comité d'organisation : Eric Flageul

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles





- depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre,
- l'emport d'un couteau ou coupe
- l'annulation de la traction puis d'annuler la traction,
- l'usage d'un leash d'aile.

La date d'effet de

Le conseil d'administration

décision du BE s'appliquera aussitôt que nécessaire et fera l'objet d'une validation a posteriori par le CA.

l'intervalle.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



Règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard

Dispositions obligatoires pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

La date d'effet des dispositions obligatoires est fixée au 6 avril 2019.

Dispositions recommandées pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est recommandé en toutes circonstances.
- Le port d'un casque est recommandé en toutes circonstances.
- La norme EN 1385 est recommandée pour le casque.
- Le port d'un vêtement ou équipement individuel de protection contre les chocs (combinaison isotherme renforcée, équipement individuel de flottabilité renforcé,...) est recommandé.
- Sur les parcours de course à la voile, les zones de course des voiliers, engins ou planche à voile à foils sont autant que possible préservés des routes de collisions prévisibles avec d'autres voiliers, engins ou planches à voile, et bateaux, à l'exception des bateaux d'organisation, d'arbitrage, d'encadrement ou de surveillance et d'intervention, dont les pilotes sont informés de la conduite à tenir dans le cadre de leurs fonctions et équipés en conséquence.

La date d'effet des recommandations est immédiate.

Le conseil d'administration (CA) mandate le bureau exécutif (BE) pour adapter ces règles si nécessaire et disposer ainsi de la réactivité nécessaire. En cas de modifications substantielles, la décision du BE s'appliquera aussitôt que nécessaire et fera l'objet d'une validation a posteriori par le CA. Dans tous les cas, le BE rend compte au CA suivant des dispositions éventuellement prises dans l'intervalle.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72